

Motion du 30 mars 2021 de Mmes et M. Léonore Baehler, Denis Ruysschaert, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Yves Herren, Elena Ursache, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem et Vincent Schaller: «Micro-forêts urbaines: un moyen concret pour atteindre l'objectif de 30% de couverture arborée d'ici à 2030 et d'améliorer le bien-être en ville».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement
par le Conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2021)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a décrété l'urgence climatique le 16 mai 2019;
- que la Ville de Genève s'est fixé un objectif très ambitieux de passer de 21% de couverture arborée à 30% d'ici 2030;
- que le rapport «Nos arbres» de GE-21 recommande de créer des plantations d'arbres de tailles variées avec une hétérogénéité de structures pour produire un large éventail de services écosystémiques (par exemple réguler le climat, favoriser la biodiversité, améliorer le bien-être de la population), les rendre plus résilients aux maladies et au changement climatique. Les villes dotées d'espaces verts sont plus susceptibles d'abriter une population en meilleure santé, ce qui allège le coût de la santé;
- que les micro-forêts sont des écosystèmes qui donnent des bénéfices multiples tant pour la nature que pour les êtres humains. Les micro-forêts ont des effets positifs sur l'assainissement de l'air et l'eau (eau pluviale qui va dans le lac et les rivières), l'augmentation de la biodiversité, la séquestration du CO₂, la restauration des sols dégradés, la diminution du bruit, la limitation du risque d'inondations¹;
- que la qualité de cet apport dépend de la coordination de plusieurs départements ou services de la Ville de Genève, dont le Service des espaces verts (SEVE), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) ainsi que du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et du Service de la jeunesse (SEJ);
- que les arbres des micro-forêts sont également plus résistants aux maladies et aux changements climatiques que les arbres isolés; leur développement étant optimisé par l'échange continu entre les diverses espèces, l'humidité et la fraîcheur générée en période de forte chaleur;
- qu'il est possible de faire pousser des micro-forêts sur de petites surfaces: 100 m² (soit environ 10 places de parking) sont suffisants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

¹ <http://www.fao.org/3/i8707fr/I8707FR.pdf>

- de mettre les micro-forêts au cœur d’une stratégie à long terme pour atteindre les objectifs de couverture végétalisée à l’horizon 2030, et par là même de mettre les micro-forêts au cœur des préoccupations des aménagements municipaux;
- de valoriser l’ensemble des ressources écosystémiques des micro-forêts par une coordination étroite entre départements, qui inclut la mutualisation de leurs actions et de leurs ressources financières;
- de développer les mesures d’éducation à la nature auprès de la population, afin de la sensibiliser à l’importance des arbres et des espaces végétalisés pour le bien-être humain;
- de s’engager d’ici 2025 pour que la Ville obtienne le label VILLEVERTE en y intégrant le concept de micro-forêt²;
- que d’ici à 2030 la Ville de Genève soit inscrite et reconnue par l’Organisation des Nations unies (ONU) comme ville forestière dans le cadre de l’initiative dite «Programme mondial des villes forestières», visant à rendre les villes plus vertes, résilientes et durables en intégrant mieux les arbres dans leurs trames vertes.

² <https://gruenstadt-schweiz.ch/fr/>